Guide de l'éducation

2011-2012

www.aixenprovence.fr

AIX EN PROVENCE
LA VILLE

édito

Pour la neuvième année consécutive la Ville d'Aix-en-Provence édite ce précieux guide de l'Education. Le document a invariablement pour objectif de favoriser l'accès à l'information des familles. Il se veut également le reflet des actions menées en faveur des élèves aixois.
Pour s'en tenir aux grandes lignes de notre action la municipalité continue d'apporter son soutien aux écoles avec notamment un maintien des crédits fournitures scolaires de 1000 euros par classe élémentaire. S'agissant des classes maternelles elle relève sa contribution de 8,82 % à 925 €, visant la parité l'an prochain. Au rayon des nouveautés de la rentrée 2011, des Tableaux blancs interactifs (TBI) vont être installés dans neuf écoles élémentaires.

La restauration scolaire reste également une priorité. Cette année 2011/2012 verra l'ouverture de deux nouveaux restaurants self aux écoles élémentaires Pagnol et Boyer. Sur le chemin de l'éducation à la culture culinaire Aix poursuit ses efforts pour améliorer la qualité des produits, allant au-delà des prescriptions du Grenelle de l'environnement.

La municipalité continue d'accompagner les enfants vers le monde de la culture grâce au plan EAC (Enseignement Artistique et Culturel), qui fait notre fierté. Ce plan a permis en 2010/2011 à 150 classes et 4000 élèves de recevoir un enseignement artistique de grande qualité, sous la direction des enseignants volontaires accompagnés par des artistes professionnels, partenaires de la Ville.
Le plan lecture a lui été reconduit pour la période 2011-2014. Établi sur un nouveau thème il s'attachera à consolider la maîtrise de la lecture. Preuve que le domaine est à nos yeux primordial le dispositif coup de pouce, s'adressant aux élèves de CP rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture et qui a fonctionné en 2010/2011 dans dix écoles, sera poursuivi et élargi cette année à d'autres établissements.

Les activités périscolaires se poursuivent dans les écoles élémentaires sur le temps interclasse. Les activités à caractère culturel et sportif (Poivre et atelier) restent gratuites. Même chose pour les études surveillées, la Ville ayant obtenu le maintien de la gratuité de toutes les activités d'accompagnement à la scolarité. En revanche les garderies du matin et du soir dans les écoles maternelles et les garderies du matin dans les écoles élémentaires vont être payantes à comp-

ter de cette rentrée scolaire, conformément aux dispositions du contrat enfance jeunesse passé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales.

Pour finir il est important de saluer les nombreux partenariats tissés depuis plusieurs années avec les différents services municipaux et leurs élus, les différents services de l'État et leurs représentants, les acteurs culturels et les artistes aixois. Tous savent mobiliser leurs énergies pour vos enfants et notre École, qu'ils en soient profondément remerciés.

Heureuse année scolaire 2011 /2012 à tous, petits et grands.

Maryse Joissains Masini
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Patricia Larnaudie
Adjoint délégué à l'Education, aux Enseignements Artistiques, Conservatoire, École d'Art, Théâtres, Cité du Livre, Médiathèques, Danse

illustration

Éric Cartier

« éduquer des enfants c'est tout un programme : trouver une place en garderie pour le petit dernier, inscrire sa sœur au Conservatoire et à la cantine, trouver des activités pour enrichir leurs loisirs, ne pas oublier les conseils de classe, racheter une carte de transports scolaires et se renseigner sur les colos pour l'été prochain... Que du bonheur! J'ai donc pensé que quand on prendra ce guide en main pour y trouver toutes ces infos, un petit sourire par page ne sera pas de trop »

Éric Cartier est dessinateur de Bande Dessinée, qu'il enseigne dans des ateliers à l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence. Il a signé tout spécialement pour Aix l'ensemble des illustrations de ce guide. Contact : stakhano@free.fr

sommaire

Éducation - Culture - Politique de la Ville 8

1/ Les écoles d'Aix-en-Provence 7
- Inscription : mode d'emploi 7
- Bienvenue à l'école maternelle 9
- Bienvenue à l'école élémentaire 12
- Le Conseil d'école 14
- Transport 17

2/ La caisse des écoles 18

3/ La restauration scolaire 20
- Composition des menus 20
- Équilibre alimentaire 22
- Animation dans les réfectoires 24
- Le protocole d'accueil individualisé (PAI) 24
- Modalité d'inscription et de facturation 26

4/ Enseignement Artistique et Culturel 29
- Lecture 30
- Cinéma 31
- Musique et danse 32
- Musées 34
- Théâtre / arts plastiques 36
- C'est Sud / Mômaix 36

5/ Education Physique et Sportive 40

6/ Autres activités 42
- Éducation à l'environnement 42
- Langues vivantes 42
- Sécurité routière 43
- Informatique 44

7/ Le Temps Périscolaire 45
- Écoles maternelles 45
- Écoles élémentaires 46
- Modalité d'inscriptions 47
- Accompagnement à la scolarité 48
- Accueil de loisirs sans hébergement 50

8/ Protection de l'enfant 52

9/ Annuaire 55

la Direction Générale Adjointe des Services «Éducation-Culture-Politique de la Ville»

Cette année, près de 10500 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires d'Aix-en-Provence. la Ville, en particulier la Direction Générale Adjointe des Services « Éducation-Culture-Politique », les accompagne tout au long de leur année scolaire.
Aix-en-Provence compte 38 écoles maternelles publiques, 38 écoles élémentaires publiques, 12 écoles privées, 8 collèges, 4 lycées, 3 universités.

La Direction Générale Adjointe des Services « Éducation-Culture-Politique de la Ville » de la Ville est chargée de la gestion des compétences dévolues aux communes par la loi, pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires.

→ **Bernard MAGNAN**
Directeur Général Adjoint des Services
« Education-Culture-Politique de la Ville »

Missions de la Direction Générale Adjointe des Services

- DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

- Gestion des effectifs, inscription des élèves.
- Gestion des activités périscolaires (garderie du matin, études et ateliers du soir, ateliers interclasse, P.O.I.V.R.E).
- Suivi des conseils d'école.
- Gestion de l'équipement et du mobilier scolaire.
- Mise en place de crédits de fonctionnement des écoles.
- Attribution de subventions aux écoles et aux associations.
- Gestion des prêts de locaux scolaires à des intervenants extérieurs et de la gestion du parc des logements de fonction enseignant.
- Inscriptions des enfants aux cantines scolaires et étude des demandes de dégrèvement.
- Facturation des repas.

ASSURÉS EN RELATION AVEC D'AUTRES SERVICES MUNICIPAUX :

- Construction et entretien du patrimoine scolaire.
- Entretien des espaces verts et des aires sportives des groupes scolaires.
- Sécurité aux abords des écoles.

→ **Jocelyne ROGERE,** Directrice

- DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL DES ÉCOLES

- Gestion et encadrement des effectifs : gestion prévisionnelle des recrutements.
- Analyse des besoins en personnel, avec notamment la répartition des agents et l'organisation de leur temps de travail, et en matériel.
- Mise en place d'actions de formation en vue d'améliorer la qualité du service rendu et de favoriser l'encadrement des enfants et la carrière des agents.

ASSURÉE EN RELATION AVEC LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES:

- L'évolution de la carrière des agents (préparation du plan de formation, évaluation des agents...)

→ **René SCHALLER,** Directeur

- DIRECTION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

→ **René SCHALLER,** Directeur

1/ les Écoles d'Aix-en-Provence

INSCRIPTION SCOLAIRE : MODE D'EMPLOI

Les inscriptions des enfants à scolariser pour la première fois en écoles maternelles et élémentaires se font à la direction des Affaires Scolaires (service inscriptions) ou dans votre mairie annexe. Il suffit aux parents de s'y rendre pour remplir les imprimés nécessaires à l'inscription. La répartition des élèves dans les écoles s'effectue selon le critère de proximité et selon la capacité d'accueil de l'école.

IL EST NÉCESSAIRE DE SE PRÉSENTER MUNI DE :

- Copie du livret de famille.
- Copie des certificats de vaccination (DT Polio).
- Copie justificatif de domicile.

Un certificat d'inscription vous sera adressé indiquant l'école du périmètre dont dépend votre enfant.

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
19, rue Lisse Saint-Louis
13100 Aix-en-Provence
Horaires : 9h-12h15 / 13h15-16h

L'admission à l'école sera prononcée par la direction de l'école au vu des pièces suivantes :

- certificat d'inscription délivré par la ville ;
- certificat de radiation de l'ancienne école fréquentée.

En revanche, toute demande d'inscription dans une école d'Aix-en-Provence, hors de ce périmètre, donne lieu à une procédure de dérogation.

DEMANDES DE DÉROGATION

La procédure de dérogation permet d'inscrire son ou ses enfants dans une autre école que celle précédemment attribuée. Elle s'applique aux nouveaux inscrits ; les scolarités en cours ne sont pas remises en cause pendant la durée du cycle élémentaire ou maternel sauf demande des familles suite à un déménagement.
Les demandes de dérogation s'établissent en même temps que les dossiers d'inscription. Ces demandes seront examinées par une commission qui prend notamment en considération la fratrie, la continuité de maternelle en élémentaire dans le groupe scolaire.

CLASSES SPÉCIALISÉES

LES CLIS

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. Elles peuvent permettre d'accueillir des enfants atteints d'un handicap mental, d'un handicap auditif, d'un handicap visuel ou d'un handicap moteur.

Les enfants concernés disposent d'un enseignement adapté mais partagent aussi de nombreuses activités avec les autres écoliers. L'enseignant chargé d'une CLIS est un instituteur ou professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise, en liaison avec les maîtres des différents cycles et les services de soins, la mise en oeuvre du projet individuel de chaque élève handicapé.

Localisation et spécialisations des C.L.I.S. Toutes dépendent d'écoles élémentaires.

- CLIS pour enfants souffrant de troubles des fonctions cognitives : écoles Albéric Laurent, Jules Payot, Paul Arene et Deux Ormeaux.
- CLIS pour enfants autistes: école Jules Isaac.
- CLIS pour enfants dyslexiques : écoles Frédéric Mistral et Marie Mauron.
- CLIS pour enfants malentendants : école Pont de l'Arc.

LES CLIN

La Classe d'Initiation est une classe destinée à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF). Tout ENAF de plus de 6 ans doit pouvoir bénéficier d'une évaluation en langue d'origine et en français qui mette en évidence ses savoirs et ses savoir-faire. Si l'évaluation le préconise, l'élève doit être inscrit en CLIN pour un enseignement de français langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable en fonction de ses besoins. L'objectif est qu'il puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe de cursus ordinaire.

L'enseignante de la CLIN d'Aix intervient dans les écoles J. Ferry (15 av J. Ferry) et M. Pagnol (av. J.P. Coste).

INTÉGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS

La Ville rémunère et met à disposition de l'Inspection d'Académie, une quinzaine d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) destinés à l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire. Ils interviennent sur le temps scolaire et sont chargés, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, de faciliter la vie quotidienne des enfants handicapés parmi les autres élèves. Les affectations des AVS rémunérés par la Ville d'Aix-en-Provence sont effectuées sur décision des services de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône.

BIENVENUE À L'ÉCOLE MATERNELLE

JOURS ET HORAIRES DE CLASSE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

- 7h30-8h20 : accueil et garderie payantes pour les enfants de l'école, avec accueil jusqu'à 8h10
- 8h30-11h30 : temps scolaire.
- 11h30-13h30 : interclasse et service de restauration.
- 13h30-16h30 : temps scolaire.
- 16h30-17h45 : garderies payantes encadrées par le personnel municipal.

ECOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
ARENE Paul	Bd Schweitzer 13090	04.42.59.07.65	Mme ARNAUD
BEAUVALLE	Av.Brossolette 13100	04.42.26.38.98	Mme GOURIO
BOYER Auguste	ZA C St-Joseph 13290	04.42.39.21.90	Mr COLLET
BREMOND Eugène	Avenue San Peyrès 13540	04.42.28.05.68	Mme MOSCONI
CAMPRA André	13 Rue des Menudières 13100	04.42.23.50.76	Mme LARNAUDIE
CELONY	175 Ch. des Platrières 13100	04.42.23.34.08	Mme RICCO
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée 13090	04.42.20.18.97	Mme GUERIN
COLLINE DU SERRE	Rue F. Mistral Les Milles 13290	04.42.24.48.76	Mme GARRIGA
CORSY André	Rue du Chemin de Fer 13090	04.42.64.46.81	Mme ALEMAN
COUTHERON	110 Rue Yvette Bonnard 13100	04.42.92.04.38	Mme THERON
CUQUES	1 Rue de Cuques 13100	04.42.27.30.45	Mme CAPON
D'ARBAUD Joseph	Rue Charloun Rieu 13090	04.42.20.09.36	Mme CHOISNARD-GLORIES
DAUDET Alphonse	Quart. Beauregard 13000	04.42.23.50.11	Mme KIZIRIAN
DE GENNES P.G.	165 Rue Jas des Vaches 13100	04.42.39.20.42	Mr ROIG
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot 13090	04.42.20.10.74	Mme SMIROU
FERRY Jules	15 Av. J. Ferry 13100	04.42.27.37.09	Mme VINCK

C'EST POUR UNE INSCRIPTION EN MATERNELLE ...
VOUS AVEZ DÉPASSÉ L'ÂGE.

ECOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
FLORALIES	65 Ch. Club Hippique 13090	04.42.59.17.40	Mme SUZAN
GIONO Jean	Bd Kennedy 13090	04.42.59.23.73	Mme BOULANGER
GRANETTES	Chemin de Granet 13100	04.42.20.23.40	Mme CERDA
GRASSI Bernard	10 Rue des Nations 13100	04.42.23.19.22	Mr CAPPATO
ISAAC Jules	35 Av J. Isaac 13090	04.42.23.28.33	Mme CAHOUR
LAUVES	48 Av. P. Cézanne 13100	04.42.23.28.44	Mme ROYET
MARESCHALE	Av. de Tubingen 13090	04.42.59.06.71	Mme VICENTE
MAUREL Jean	Bd Camus 13540	04.42.92.11.68	Mme FURET
PAGNOL Marcel	Av. J.P.Coste 13100	04.42.26.72.29	Mme DOURSON-ISAR
PAYOT Jules	Av. de la Gde Thumine 13100	04.42.20.17.21	Mme MAGLIANI
PEISSON Edouard	Nle Rte de Gardanne 13290	04.42.24.08.53	Mme METRAS
PLATANES	Route des Ecoles 13100	04.42.23.06.12	Mme MORBELLI
PONT DE L'ARC	Rte des Milles 13290	04.42.27.82.35	Mme BALLMAJO
PREVERT Jacques	Av. de Tubingen 13090	04.42.59.39.20	Mme FONSEGRIVE
ROCHER DU DRAGON	Allée des Musiciens 13100	04.42.21.15.07	Mme PORTELLI
ROI RENE	Bd du Roi René 13100	04.42.21.43.63	Mme ALFIERI
SEXTIUS	34 Cours Sextius 13100	04.42.27.57.45	Mme PONS
TIKNO NIGLO	Petit Arbois - Les Milles 13290	04.42.69.06,15	Mr TROUCHE
TORSE	Route du Tholonet 13100	04.42.21.42.63	Mme FERRARI
TROIS SAUTETS	Val St-André 13100	04.42.27.08.65	Mme LEMOINE
VAL St-ANDRE	180 Rue Edmond Michelet 13100	04.42.27.90.77	Mme KLEIN
WALLON Henri	Rue Hugo Ely13090	04.42.20.18.12	Mme MARQUI

BIENVENUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Sont admis à l'école élémentaire les enfants âgés de 6 ans dans l'année civile en cours ou ayant obtenu une autorisation de l'Education Nationale pour un passage anticipé au cours préparatoire.

JOURS ET HORAIRES DE CLASSE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30-11h30 et 13h30-16h30

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

- 7h30-8h20 : Garderies payantes assurées par les enseignants ou étudiants avec accueil jusqu'à 8h10
- 8h30-11h30 : temps scolaire.
- 11h30-13h30 : temps interclasse : service de restauration, assuré par le personnel municipal renforcé par une centaine de surveillants interclasse et selon les écoles par des animateurs du P.O.I.V.R.E. (activités culturelles et/ ou sportives régies par la municipalité). Ateliers assurés par des enseignants ou des intervenants qualifiés.
- 13h30-16h30 : temps scolaire
- 16h30-17h45 : études surveillées gratuites, assurées par les enseignants et/ ou étudiants.

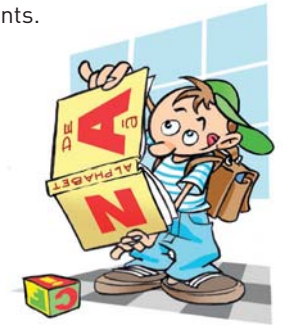

ÉCOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
ANNEXE	2, av. J. Isaac 13626	04.13.55.16.19	Mme CASTELLANI
ARENE Paul	Rue Léon Blum 13090	04.42.59.05.87	Mme DORSO
BOYER Auguste	ZAC St-Joseph 13290	04.42.39.21.96	Mme SADOWSKY
BREMOND Eugène	Avenue San Peyrès 13540	04.42.28.61.78	Mme CHASSEBOEUF
CELONY	200 Ch. des Platrières 13090	04.42.23.51.11	Mr RODRIGUES
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée 13090	04.42.20.18.82	Mme MATRAS
COUTHERON	110, rue Yvette Bonnard 13100	04.42.92.13.51	Mme GUERINI
CUQUES	1, rue de Cuques 13100	04.42.26.08.36	Mr PERROUD
D'ARBAUD I Joseph	Rue Charloun Rieu 13090	04.42.20.02.21	Mme MUNOZ
D'ARBAUD II Joseph	12 Rue Charloun Rieu 13090	04.42.20.17.42	Mme LEVIN
DAUDET Alphonse	Ch. du Four 13090	04.42.23.06.60	Mme ALFONSI
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot 13090	04.42.20.19.92	Mme RUELLAN

ÉCOLES	ADRESSE	TEL.	DIRECTEURS
DE GENNES P.G.	165 rue Jas des Vaches 13100	04.42.39.20.42	Mr ROIG
FENOUILLERES	41 Av. H. Poncet 13100	04.42.26.28.45	Mme CASTELLIJOS
FERRY Jules	15, av. J. Ferry 13100	04.42.26.28.29	Mme FILIPPINI
FLORALIES	75 Av. Club Hippique 13100	04.42.59.15.35	Mr LONGO
GIONO Jean	Av. Germain Nouveau 13090	04.42.59.12.36	Mr DOL
GRANETTES	Chemin de Granet 13090	04.42.20.00.80	Mme THIBAULT
ISAAC Jules	37, Av. J. Isaac 13000	04.42.23.56.35	Mr LAPEBIE
JAURES Jean	Rue des Nations 13100	04.42.23.32.43	Mme DEGROUAS
LAURENT Albéric	10 Av. de Grassi 13100	04.42.23.30.32	Mme MEKERSI
LAUVES	46 Av. P. Cézanne 13000	04.42.23.37.63	Mr COLLOMBON
MARESCHALE	Av. A. Baudoin 13090	04.42.59.24.77	Mme MAZEL
MAUREL Jean	Bd des Camus 13540	04.42.92.11.69	Mr VERINES
MAURON Marie	4, rue Mistral 13290	04.42.24.23.78	Mme LEFEVRE
MISTRAL Frédéric	Av. Doyen Guyon 13100	04.42.64.48.42	Mme GUICHARD-SANCHIS
PAGNOL Marcel	Av. J. P Coste 13100	04.42.26.67.57	Mme LE BONNIEC
PAYOT Jules	Bd de la Grande Thumine 13090	04.42.20.00.61	Mr FORTOUL
PEISSON Edouard	Rte de Gardanne 13290	04.42.24.06.64	Mr ROMS
PLATANES	Route des Ecoles 13100	04.42.23.06.12	Mme MORBELLI
PONT DE L'ARC	Route des Milles 13290	04.42.26.36.53	Mme PECCINI
PREVERT Jacques	21 Av. de Tubingen 13090	04.42.59.01.75	Mme GALZIN
ROUMANILLE Joseph	36 av.Couton 13290	04.42.24.21.85	Mr HERNANDEZ
SALLIER François	3 Rue Sallier 13100	04.42.38.30.74	Mme JULIEN
SEXTIUS	34, cours Sextius 13100	04.42.26.20.21	Mr PIETRI
TORSE	Av. des Ecoles Militaires 13100	04.42.21.50.37	Mr PERUCCA
VAL St-ANDRE	75 Av. Edmond Michelet 13100	04.42.26.46.80	Mr GUILHAUMON
WALLON Henri	2 Rue Hugo Ely 13090	04.42.20.19.50	Mr D'ANNA

IEN-EST Ecole Val St Andre	75 Av Michelet	Mr Claude AUGER
IEN-OUEST Ecole JAURES	Rue des Nations	Mme Marie-Christine AUGER
IEN -SUD Pont de l'ARC	Route des Milles	Mme Florence LEBORGNE DE KAOUEL

LE PERSONNEL DES ÉCOLES

Environ 350 agents municipaux travaillent dans les écoles.
Les aides scolaires sont affectées dans les écoles maternelles par la Direction de la Gestion du Personnel des Écoles.
Le Directeur d'école répartit les moyens en fonction de la structure de l'école. Les agents assurent les garderies du matin et du soir ainsi que le temps d'interclasse (11h30 à 13h30). Le travail des aides scolaires est complété pour le bon fonctionnement de l'école, par celui des agents d'entretien et des agents de restauration scolaire.
Par ailleurs une centaine d'étudiants et surveillants, essentiellement dans les écoles élémentaires, renforcent l'encadrement de la garderie du matin, l'interclasse de midi et la garderie du soir.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Chaque école dispose d'un conseil d'école présidé par le directeur d'école, composé du Maire ou de son représentant, des enseignants de chaque classe de l'école, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.
Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur de l'école, donne son accord sur le projet d'école, débat sur tout ce qui concerne la vie à l'école. Il est également informé des problèmes de sécurité, d'hygiène, de la composition des classes, du matériel pédagogique, du choix des manuels, de l'organisation de rencontres d'information parents/enseignants.
Les représentants de parents d'élèves sont élus lors des élections (2e quinzaine d'octobre). Chaque parent est électeur sous réserve d'avoir l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Elle veille à la mise aux normes des écoles, à l'intérieur comme à l'extérieur afin d'assurer la sécurité du personnel et des enfants.

TRAVAUX

Lors du premier conseil d'école (octobre / novembre), chaque école établit la liste des demandes de travaux, de mobiliers et de rideaux. Suite au vote du budget de la Ville (février ou mars), il est signifié aux écoles les demandes retenues.
De nombreuses interventions sont effectuées chaque année, elles concernent :

- la sécurité (alarmes, incendies...) ;
- les travaux de proximité (réfection de cour, rénovation de sanitaires) ;
- les huisseries (encadrement des portes et fenêtres...) ;
- les peintures ;
- les sanitaires ;
- les aménagements ;
- les rideaux et les mobiliers.

La Ville consacre environ 1.5 millions d'euros par an à ces opérations.
Un programme triennal de rénovation des écoles a été mis en place en 2011, le crédit affecté est de 1 million d'euros par an.

SANTÉ SCOLAIRE

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières. Outre leur mission d'éducation à la santé, les médecins scolaires interviennent au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles.

ASSURANCE SCOLAIRE

Bien que non obligatoire, cette assurance est vivement conseillée. Elle sera exigée notamment pour la pratique d'activités facultatives. Deux types d'assurances sont à prévoir :

- La « responsabilité civile » qui couvre les dommages que peut causer l'élève.
- « L'individuel accident corporel » qui couvre les blessures ou accidents que l'élève peut s'infliger à lui-même ou à l'un de ses camarades.

PRESTATIONS ET ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF accompagne les parents dans toutes les demandes de prestations et d'allocations concernant leur enfant.
À titre indicatif, « un enfant à charge » peut vous donner droit à des prestations, telles que l'allocation de rentrée, la garde d'enfant à domicile.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La Ville participe, conformément à la loi, à la scolarisation des enfants aixois dans les établissements privés sous contrat d'association avec l'État.

Afin d'aider les familles fréquentant les établissements privés sous contrat, la ville alloue chaque année une subvention au Comité aixois de coordination pour l'aide aux familles de l'enseignement privé sous contrat (à ne pas confondre avec la Comité aixois des écoles publiques).

ÉCOLES	ADRESSE	TEL.	INSPECTION
JEANNE D'ARC	53, bd Carnot	04.42.38.45.81	Aix EST
LA NATIVITE	La Beauvalle	04.42.93.45.70	Aix OUEST
SACRE COEUR	71, av. des Ecoles Militaires	04.42.38.43.97	Aix EST
SAINTE BERNADETTE	5, rue de l'église - Les Milles	04.42.24.22.70	Aix OUEST
SAINTE CATHERINE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98	Aix EST
SAINT FRANCOIS D'ASSISE	813, chemin des frères gris - Luynes	04.42.24.02.84	Aix EST
SAINTE GENEVIEVE	Quartier St Mitre - 455, rte Eguilles	04.42.20.07.56	Aix EST
SAINT JOSEPH	16, cours St Louis	04.42.23.02.19	Aix OUEST

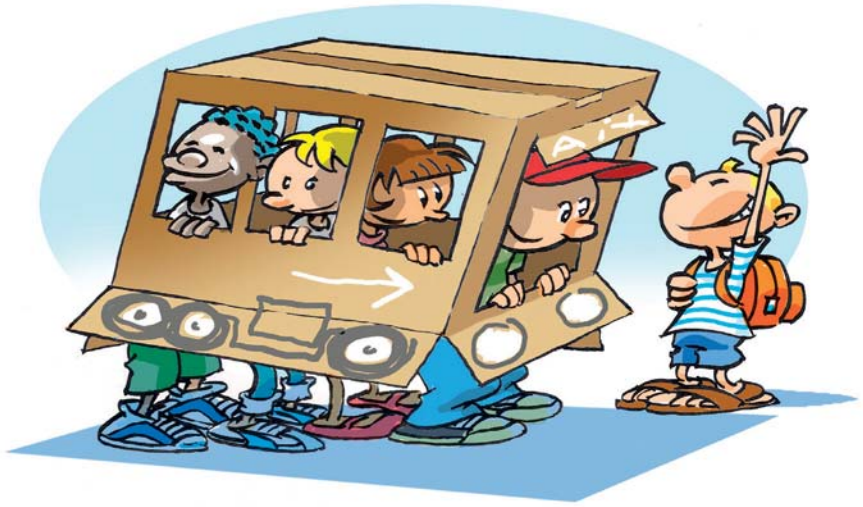

TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix (34 communes, 360 000 habitants) assure les transports scolaires.

À Aix, **8700 élèves** utilisent ses réseaux ainsi que 11500 dans toute la Communauté du Pays d'Aix. Les transports scolaires sont destinés à un public scolaire très large, qui va des enfants des classes maternelles aux étudiants âgés de moins de 26 ans.

Une dizaine d'écoles maternelles et élémentaires aixoises bénéficient par ailleurs d'un service de ramassage avec des accompagnateurs payés par la Ville, afin de sécuriser et de faciliter l'accès à ces groupes scolaires.
5 circuits sont proposés :
Les Granettes (2 circuits) / Puyricard (1 circuit) / L'Arbois (1 circuit) / La Duranne (1 circuit)

les parents de l'enfant ou un adulte habilité doivent être présents au point d'accueil à l'aller et au retour du service.

Deux tarifs sont proposés :
- 50 € pour la carte scolaire, valable uniquement en périodes scolaires pour un trajet aller retour du domicile à l'établissement sur des services réservés.
- 100 € pour la carte jeune plus, valable tous les jours et toute l'année du 1er septembre au 31 août de l'année suivante sur l'ensemble du réseau urbain et inter urbain à l'exclusion des « Diablines ».

Les élèves titulaires d'une bourse d'État bénéficient d'une réduction de 50 €. Les familles nombreuses à partir du 3e enfant inscrit, peuvent prétendre à une réduction de 20€ par enfant.

2/ la caisse des écoles

Administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'Adjoint Déléguée (Mme LARNAUDIE), la Caisse des écoles est composée de 9 élus désignés par le conseil municipal, des 3 Inspecteurs de l'Éducation Nationale de la circonscription ou leurs représentants, d'un représentant du préfet, d'un représentant des délégués départementaux, d'une personne qualifiée issue de l'Education Nationale et d'un représentant de chaque fédération (FCPE et PEEP) des parents d'élèves. Seuls ces membres ont un droit de vote délibératif. D'autres membres participent à ce comité : un représentant de la Direction de la Concurrence et des Prix, l'administration municipale et le trésorier principal comptable de la caisse des écoles. Ces membres ont un rôle consultatif.

MISSIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

LA GESTION DES RESTAURANTS SCOLAIRES

La Caisse des écoles lance les appels d'offres de denrées alimentaires et de matériel de restauration. Elle procède aux commandes et au paiement des factures. La caisse des écoles comptabilise les repas et recouvre, par l'intermédiaire du Trésor Public, la participation des familles aux repas.

LA DÉLIVRANCE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Des crédits sont accordés aux écoles concernant les fournitures scolaires et livres, les classes d'adaptation, les interclasses et les « crédits direction ». (voir détail ci-contre)
Les fournisseurs retenus le sont, suite à un appel d'offres, au regard d'un cahier des charges établi en liaison avec les directions d'école. Le choix des fournisseurs est validé en commission d'appel d'offres composée d'élus municipaux, d'Inspecteurs de l'Education Nationale en présence de représentants de la Trésorerie Municipale et de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS ÉDUCATIFS

Il s'agit en particulier des activités d'interclasse (P.O.I.V.R.E.) ainsi que des interventions dans le cadre du Plan E.A.C. (Enseignant Artistique Culturel).
Le budget de la caisse des écoles est alimenté par le revenu de la facturation des familles et par une subvention de la ville.

VENTILATION DES CRÉDITS ATTRIBUÉS PAR LA CAISSE DES ÉCOLES

CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX ÉCOLES MATERNELLES

- le crédit « fournitures scolaires et livres »: 925 € par classe.
- le crédit « classe adaptation »: 350,31 € par classe
- le crédit « garderie »: 98 €
- le crédit de « direction »: 330 €
- un crédit de Noël: 5,50 € par enfant
- un crédit Interclasse : 150 €
- un crédit « Sport » est disponible

CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- le crédit « fournitures scolaires et livres »:1 000 € par classe. Versé aussi aux C.L.I.S.
- le crédit « classe adaptation »: 350 € par classe
- un crédit « direction »: 330 € pour les écoles de moins de 8 classes. 410 € pour les autres
- un crédit « sport » est versé pour un montant de 44 €
- un crédit ELCO (Enseignement des langues et culture d'origine): 105 € par classe
- un crédit Interclasse : 150 €

De plus, il est alloué, au Réseau d'Aide Spécialisé (RAS), un crédit de 565,12 € qui permet le fonctionnement des activités et l'achat du matériel spécifique (tests, livres...). Ils concernent les écoles maternelles et élémentaires.

« Ces diverses enveloppes budgétaires placent la Ville d'Aix-en-Provence en très bonne position par rapport aux autres grandes villes de France ».

COMITE AIXOIS DES ÉCOLES PUBLIQUES

Le Comité aixois des écoles publiques reçoit une subvention de la part de la Caisse des écoles Depuis 1974 l'organisme, adhérant de la Fédération des Œuvres Laïques, soutient des actions des écoles publiques telles que :

- l'aide aux familles pour des courts séjours
- l'aide aux Bibliothèques Centres de Documentation (B.C.D)
- l'aide aux projets culturels des classes
- l'aide à la découverte du patrimoine aixois en partenariat avec l'USEP.

3/ la restauration scolaire

Plus de 8 000 enfants sont inscrits dans les restaurants scolaires d'Aix-en-Provence.
Le service de restauration est organisé à l'initiative de la Ville, afin de faciliter la fréquentation scolaire, en offrant aux enfants qui ne peuvent pas prendre le repas de midi dans leur famille, la possibilité de rester à l'école dans la limite des places disponibles.
Les restaurants scolaires fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans tous les groupes scolaires.

LA COMPOSITION DES MENUS

Les menus sont élaborés par la diététicienne de la Ville selon un plan alimentaire conforme aux recommandations de l'État. Les menus servis aux enfants d'âge scolaire doivent notamment :

- Intégrer les repères nutritionnels et priorités de santé du PNNS (Programme National Nutrition Santé).
- Respecter le GEMRCN (Groupement d'Études des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) qui définit plus particulièrement les grammages à fournir et les fréquences d'apparition des aliments.

LES OBJECTIFS VISÉS :

- Augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents.
- Diminuer les apports lipidiques et rééquilibrer la consommation d'acides gras.
- Diminuer la consommation de glucides simples ajoutés.
- Augmenter les apports de fer.
- Augmenter les apports calciques.
- Contrôler les apports en sel.

Les menus doivent également répondre à d'autres exigences comme la faisabilité technique ou le respect des saisons.
La Restauration Municipale s'assure de la provenance, de la composition et de la qualité de chaque produit.
Une meilleure traçabilité permet de s'approcher le plus possible du schéma « du producteur vers l'assiette ».
Objectif: la satisfaction de ses petits convives!

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET OGM

la Ville adhère plus particulièrement au projet du Grenelle de l'Environnement, qui prévoit d'atteindre 20% de composants bio dans les repas servis dans les collectivités pour 2012.
Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 141 déjeuners ont été servis aux enfants de la ville. Ces menus sont élaborés avec 5 composantes et le pain. Ainsi, sur l'ensemble des composantes servies, 23,8% étaient issues de l'Agriculture Biologique.
La Ville a fait le choix de servir du pain exclusivement « bio », d'une part pour ses qualités gustatives (avec l'avis unanime des enfants!), d'autre part pour ses qualités nutritionnelles. Car le pain bio est réalisé notamment avec de la farine de type T80, plus riche en minéraux, en fibres et en vitamines que la farine T55, traditionnellement utilisée dans la fabrication du pain.

la Ville a décidé également d'exclure les aliments contenant des OGM des menus servis aux enfants. Cette mesure fait l'objet d'une vigilance accrue par un contrôle systématique et régulier des compositions des produits auprès de nos fournisseurs.

INFORMATION

AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES

Vous pouvez retrouver deux types de grilles de menus à l'affichage devant les écoles :

- une grille récapitulative bimestrielle.
- une grille nommée « Menus de la semaine »

SITE WEB DE LA VILLE

www.aixenprovence.fr

En cliquant sur « Éducation » puis rubrique « restaurants scolaires » vous trouverez notamment les « Menus de la semaine » mais aussi des articles sur la nutrition, des idées recettes ou des conseils pour les repas du soir.

ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

La journée alimentaire est structurée en quatre repas : le petit-déjeuner, le déjeuner, le goûter. Soit 28 repas par semaine et le dîner. La restauration municipale n'en couvre au maximum que quatre. Le complément et l'équilibre doivent donc être réalisés en considération des menus annoncés.

Pour ce faire, vous trouverez chaque semaine, pour chaque menu :

LES APPORTS NUTRITIONNELS

Ces pourcentages (protéines, lipides, glucides) sont basés sur les Apports Nutritionnels Conseillés (A.N.C.) déterminés par l'AFSSA. Ils constituent une référence pour une population et non pas une référence individuelle. En effet en restauration collective, il est impossible de prendre en compte les facteurs propres à chaque enfant : âge, poids, taille, vitesse de croissance, niveau d'activité physique... Les ANC constituent donc, non pas des normes contraignantes mais des repères.

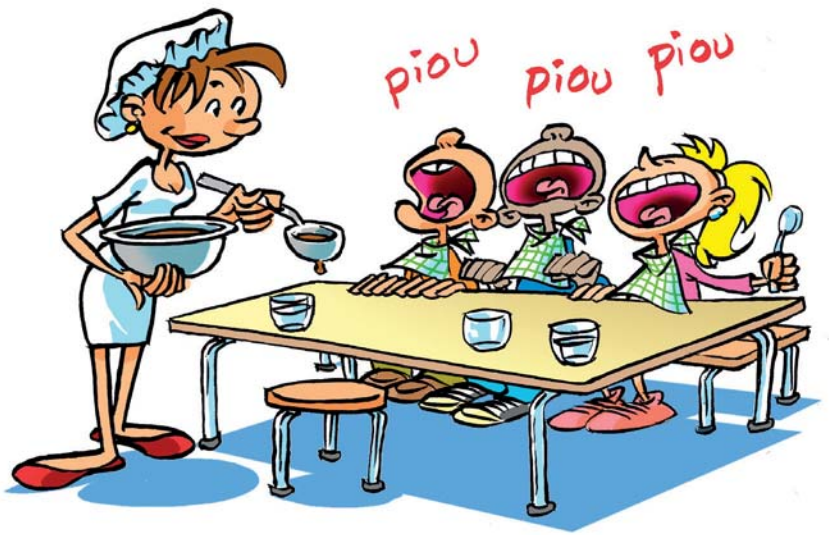

DES CONSEILS POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Pour ne pas cuisiner calculatrice et table de composition des aliments à la main, une idée pour le dîner ainsi que des recettes vous sont proposées. Enfin, vous découvrez chaque semaine un conseil autour de la nutrition (le « conseil de la semaine »), qui peut porter sur un aliment, un nutriment, ou encore un terme culinaire.

Nul besoin cependant d'être trop rigoriste à chaque repas et chaque jour. L'équilibre alimentaire ne se fait pas sur un plat, ni un repas, ni même sur une journée, mais à l'échelle de la semaine. Ainsi, si votre enfant mange un peu trop ou trop peu à un repas, vous pouvez très bien rétablir l'équilibre aux repas suivants.
Entre 4 et 7 ans, une majorité d'enfants évite tout ce qui est nouveau: c'est ce qu'on appelle la néophobie. Elle dure plus ou moins longtemps et disparaît progressivement.

Tout repose sur la familiarisation : en effet, il faut présenter et (re)présenter plusieurs fois un aliment rejeté parfois même plus de dix fois ! et sous différentes formes (gratin, salade, présentation dans l'assiette.

Il est aussi essentiel de faire participer l'enfant. C'est pourquoi lors des repas à thème, nous proposons le plus possible des aliments que les enfants connaissent, mais présentés et agrémentés de manières différentes. En plus de ces informations nutritionnelles, depuis mars 2010, les menus de la semaine vous permettent de retrouver aisément les produits issus de l'agriculture biologique, ces composants apparaissant en vert complétés de la mention « bio ».

ANIMATIONS DANS LES REFECTOIRES

Les menus à thème, organisés régulièrement dans les réfectoires proposent soit de nouveaux aliments, soit des aliments que les enfants connaissent mais présentés différemment. Le but est d'offrir aux enfants un « catalogue de goûts » qui leur servira de référence toute leur vie.
Cette année Aquatix et Nutritia mettent le cap sur la culture locale afin de faire découvrir ou redécouvrir aux enfants les plats typiques de notre région. Pour l'occasion, des livrets seront confectionnés à l'attention des enfants et les réfectoires seront décorés.
Bien-sûr ils ne manqueront pas de fêter Noël, Carnaval, Halloween... et pourront profiter des manifestations d'envergure régionale ou nationale comme la journée de l'Europe, la Semaine du pain ou bien encore la semaine de la « Fraich'attitude ».

LA SEMAINE NATIONALE DU GOÛT

Cette année, la semaine nationale du goût est organisée au niveau national du 17 au 23 octobre 2011. Afin de toucher un maximum d'enfants et d'éviter une concentration de repas à thème sur une seule semaine, la restauration scolaire étendra les menus pendant trois semaines : du 3 au 23 octobre 2011.
Comme chaque année, les « Ateliers du goût » sont proposés à la Cuisine Centrale pour les enfants de CP et CE1. C'est aussi l'occasion de leur donner des éléments pour développer leur appréciation gustative ainsi qu'un vocabulaire de base à l'analyse gastronomique. Cette intervention sera récompensée d'un diplôme du « Petit Gourmand » et d'un livret jeux pour les participants aux animations. Tout au long de l'année la Restauration Scolaire collabore à de nombreuses manifestations culturelles à destination des enfants.

LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

La Ville d'Aix-en-Provence a le souhait d'accueillir à la cantine et sur les temps périscolaires, les enfants atteints d'intolérances ou d'allergies alimentaires, ainsi que ceux présentant des pathologies nécessitant une attention particulière.
Durant l'année scolaire 2010/2011, 266 ont fait l'objet d'un PAI, dont 113 avec un panier repas.
Il est constaté des cas très différents et parfois complexes. Chaque cas étant particulier, la Ville a mis en place une commission municipale de mise en oeuvre des PAI. Cette commission est chargée d'examiner chaque dossier et de rendre une décision sur les modalités d'accueil cantine mais aussi sur l'ensemble des temps municipaux de la journée scolaire (garderie, étude, interclasse).
Afin que les dossiers soient gérés au plus vite et le plus simplement possible, la procédure est indiquée dans le tableau suivant :

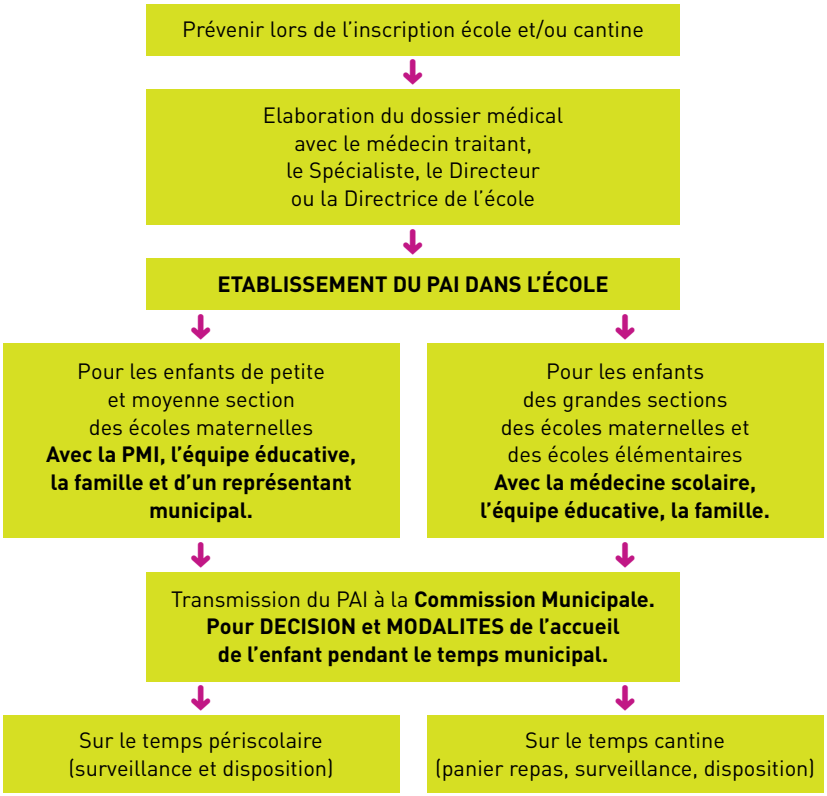
Prévenir lors de l'inscription école et/ou cantine
Elaboration du dossier médical avec le médecin traitant, le Spécialiste, le Directeur ou la Directrice de l'école
ETABLISSEMENT DU PAI DANS L'ÉCOLE
Pour les enfants de petite et moyenne section des écoles maternelles Avec la PMI, l'équipe éducative, la famille et d'un représentant municipal.
Pour les enfants des grandes sections des écoles maternelles et des écoles élémentaires Avec la médecine scolaire, l'équipe éducative, la famille.
Transmission du PAI à la Commission Municipale. Pour DECISION et MODALITES de l'accueil de l'enfant pendant le temps municipal.
Sur le temps périscolaire (surveillance et disposition)
Sur le temps cantine (panier repas, surveillance, disposition)

RESPONSABILITÉ

Les parents ont l'obligation de déclarer les allergies alimentaires de leurs enfants, y compris celles à haut risque (piqûres de guêpes, etc...) ainsi que les pathologies pouvant nécessiter une attention particulière (exemple : asthme).
En cas de déclaration incomplète ou de fausse déclaration, les parents engagent leur seule responsabilité, sans pouvoir rechercher la faute de la Ville en cas d'incident lié à ce risque.

Ils engagent également leur seule responsabilité s'ils ne signalent pas, en cours d'année, la survenance d'un nouveau risque ou l'évolution du risque existant. Au regard des risques juridiques et de la santé des enfants, aucune décharge ne sera acceptée.
De ce fait, tout enfant présentant ou non une pathologie à risques dont la famille n'aura pas déposé un dossier d'inscription ne sera pas admis à fréquenter le restaurant scolaire.

MODALITÉ D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION

Il suffit de remplir l'imprimé nécessaire à l'inscription (à renouveler chaque année scolaire).
Vous trouverez ces dossiers :
- à la Direction des Affaires Scolaires (service inscriptions).
- dans les mairies annexes.

La ville étant dans l'obligation de respecter les contraintes d'accueil et de sécurité pour les enfants, fixées par les capacités de places dans les réfectoires, les jours accordés sont à respecter impérativement.

NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Deux formules d'inscription :
- l'inscription régulière : elle concerne les enfants qui prennent un ou plusieurs repas par semaine de façon régulière. L'abonnement débutera le premier jour de classe de l'année scolaire. Toutefois la date d'inscription pourra être différée sur demande écrite.
- l'inscription occasionnelle : elle concerne les enfants prenant leur repas au restaurant scolaire irrégulièrement. Les repas devront être commandés à la Direction des Affaires Scolaires (19 rue Lisse Saint-Louis) 48 heures avant la prise du déjeuner. L'imprimé spécifique peut être téléchargé sur le site web de la Ville (www.aixenprovence.fr)

la nouvelle procédure d'inscription mise en place en septembre 2010 a permis de ne plus jeter 300 repas par jour. Cette meilleure gestion des repas permet aussi à des enfants dont les familles ont ponctuellement besoin de la cantine, d'accéder plus facilement à ce service puisque que les places dans les réfectoires ne sont plus bloquées par des enfants inscrits mais parfois absents...

FACTURATION

Tout repas commandé à l'inscription administrative sera automatiquement facturé. Seront décomptées les journées d'absence à partir de deux jours scolaires consécutifs au vu d'un justificatif médical et les journées de sorties scolaires.

GESTION DE VOTRE ABONNEMENT

Tout au long de l'année vous pouvez sur demande écrite :
- annuler l'abonnement de votre enfant. La facturation sera modifiée à partir de la date demandée.
- modifier les jours d'inscription. Exemple: lundi à la place du vendredi.
- modifier votre abonnement.

PIÈCES À FOURNIR

En cas de première inscription, réinscription, passage maternelle au CP, changement d'école:

- relevé d'identité bancaire ou postal.
- quittance EDF ou loyer de moins de 3 mois.
- carte nationale d'identité (CNI).

Justificatifs à fournir par foyer en photocopies avec présentation des pièces originales.

Enfant présentant une pathologie à risques: voir modalités PAI.

TARIFS ET COUT D'UN REPAS

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient CAF. Chaque année le tarif de la restauration scolaire est révisé par application du taux autorisé par arrêté ministériel.

Prix des repas sans dégrèvement (pour l'année scolaire 2009/2010):

- pour les enfants domiciliés à Aix-en-Provence et hors commune : 4,03 €.

Le prix de revient total pour un repas s'élève à 8,28 €. Il comprend la participation moyenne des familles (3,05 €).
Le complément est pris en charge par la Ville d'Aix-en- Provence. Tout repas commandé est automatiquement facturé.

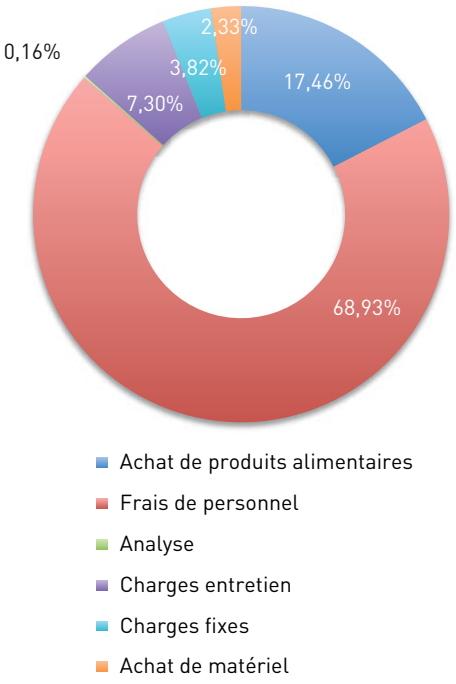

EN CAS DE DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT

- notification la plus récente indiquant le quotient CAF.
- dernier avis d'imposition pour les non bénéficiaires de la CAF.

La demande est à renouveler chaque année civile, en remplissant la case prévue à cet effet sur la demande d'inscription au restaurant scolaire.
pour bénéficier du dégrèvement il faut:

- être domicilié sur la commune d'Aix-en-Provence.
- avoir rempli une demande individuelle d'inscription dans un restaurant scolaire.
- avoir un quotient CAF inférieur à 1 218 €.

LA SEMAINE PROCHAINE ON FAIT PICASSO!
CARTIER

4/ enseignement artistique et culturel

C'est une politique qui, à ce niveau d'ambition, vaut à Aix d'être cité en exemple sur le plan national. Elle permet à 150 classes et 4000 élèves de découvrir gratuitement la danse, le théâtre, les arts visuels, la musique, l'art lyrique, la littérature, le cirque, la bande dessinée, et bien plus encore.

Concrètement, l'enseignement artistique et culturel est en partie réalisé au moyen d'un dispositif, celui des EAC (pour Enseignements artistiques et culturels). Les EAC sont le résultat d'une convention de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence, par l'intermédiaire de son élue à la culture et à l'éducation Patricia Larnaudie, l'Académie d'Aix/Marseille et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Les Enseignements artistiques et culturels se décomposent comme un triptyque: la formation des enseignants, la formation des élèves à travers des ateliers, et enfin la rencontre avec l'œuvre. Les opérateurs culturels sont pleinement investis dans ce projet et bénéficient pour ce faire de subventions de la Caisse des écoles.

L'intérêt est évident. L'enseignant transmet à l'enfant un enseignement global. L'artiste véhicule la dimension sensible, presque magique, tellement difficile à analyser.

A l'aide de ces clés, l'enfant s'ouvre à une autre dimension : la sienne. Car l'éducation artistique et culturelle vise avant tout à susciter la curiosité et au-delà un regard personnel sur le monde.

LECTURE

Mis en place par la Ville, au travers de son service Éducation et de la Cité du livre, le dispositif plan lecture s'attache à consolider un pilier essentiel de l'apprentissage. Une fois maîtrisée, la lecture offre effectivement un passeport pour l'ensemble des disciplines artistiques. Élaboré en partenariat avec l'Education Nationale, le plan lecture existe depuis 2005.

Dispensé autour d'une thématique particulière, il s'échelonne jusqu'à présent sur trois ans. Le premier plan, couvrant la période 2005-2008 et s'adressant aux classes de cycle 3, a eu pour thème «Lire c'est fantastique». Pour la période 2008-2011, le thème «Lire c'est voyager» a été retenu et concernait les classes de cycle 2 (GS maternelle, CP, CE1).
Le nouveau plan courant jusqu'en 2014 s'adresse aux classes des cycles 2 et 3 sur le thème « Lire c'est drôle ». Ces classes bénéficient de la mise à disposition de livres, participent à des ateliers et assistent à un spectacle de fin d'année.

La Cité du Livre réunit, autour de la bibliothèque Méjanes et de ses annexes (Halle aux grains, Deux Ormes, Médiabus), un grand nombre de structures culturelles. Tout au long de l'année, des animations sont proposées : rendez-vous du conte, projections vidéos, ateliers divers..., avec un temps fort jeunesse en début d'année.

À tous les âges de la vie, les bibliothèques proposent revues, journaux, livres (romans, documentaires, BD, albums), CD, vidéos, DVD et partitions musicales, accès et initiation à Internet. Des cartes collectivités gratuites destinées aux enseignants et aux éducateurs pour des emprunts de livres jeunesse sont disponibles (30 livres pour une durée de 2 mois). L'inscription est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

Les renseignements pratiques et la programmation des animations sont indiqués sur le bulletin mensuel et le site Internet de la Cité du Livre www.citedulivre-aix.com

CITÉ DU LIVRE
Tél. 04 42 91 98 88
mail : citedulivre@mairie-aixenprovence.fr

HALLE AUX GRAINS
Place de l'hôtel de ville
Tél. 04 42 91 93 29

DEUX ORMES
Jas de Bouffan
Tél. 04 42 59 08 15

MÉDIABUS
Tél. 04 42 91 98 77

CINEMA

Dans le cadre du dispositif « École et cinéma », la municipalité s'est associée à la MJC Prévert qui coordonne l'opération « Ciné des Jeunes ». Elle permet à des classes aixoises d'assister à trois séances par an au cinéma Mazarin.
À ce titre, la ville participe à hauteur de 40 centimes par enfant et par séance afin de réduire le coût de la séance de 2,40 € à 2,00 €.
La Ville est également partenaire de l'Institut de l'Image, implanté à la Cité du Livre ainsi que du Festival Tous Courts organisé chaque année en décembre.

MJC PRÉVERT
24 Bd de la République
Tél. 04 42 26 36 50

INSTITUT DE L'IMAGE
8/10 rue des Allumettes
Tél. 04 42 26 81 73

RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES D'AIX-EN-PROVENCE
1 Place John Rewald
Tél. 04 42 27 08 64

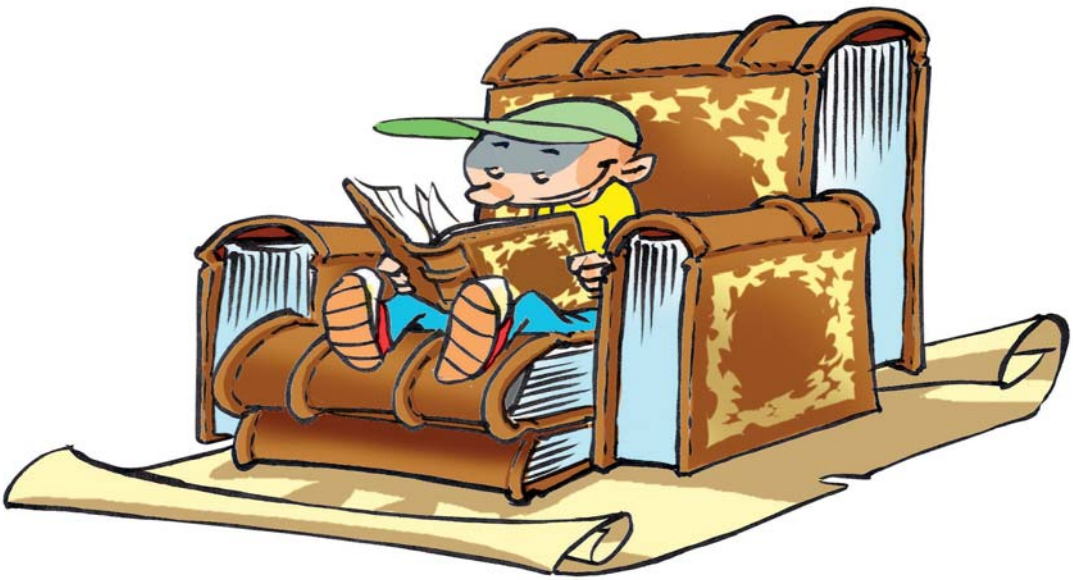

MUSIQUE ET DANSE

Le Conservatoire Darius Milhaud, service de la Mairie d'Aix-en-Provence, estcontrôlé pédagogiquement par le Ministère de la Culture. Déjà l'un des plus importants de la région PACA, il développera sa position en 2013 lorsqu'il disposera de son nouveau bâtiment de 7000 m² en plein cœur du forum culturel.
Le Conservatoire offre l'enseignement de toutes les disciplines musicales et également des trois spécialités de la danse (classique, contemporaine et jazz).

LE CURSUS TRADITIONNEL

Le Conservatoire propose, pour les élèves de CP, des classes d'éveil à la musique ou à la danse, leur permettant de développer une sensibilité artistique et d'avoir une première approche de ces disciplines.
Puis, dès le CE1, les élèves peuvent intégrer les cycles traditionnels d'enseignement en formation musicale, en instrument, en chant choral et en danse. Ces enseignements sont dispensés en dehors du temps scolaire, le mercredi
ou en semaine après l'école.

LE CURSUS EN HORAIRES AMÉNAGÉS

C'est un dispositif qui permet aux enfants, dès le CE1 et jusqu'en 3e, de recevoir l'enseignement du Conservatoire Darius Milhaud dans le temps scolaire. Les conditions d'enseignement leur garantissent les meilleures chances d'épanouissement artistique et humain et ce, sans préjudice de leur formation scolaire générale. Les élèves qui suivent cette formule ne paient pas de droits de scolarité pour le Conservatoire.
Un large choix d'instruments est proposé (cordes, claviers, vents, percussions...).
Ces classes sont accessibles aux danseurs à partir de la 6e seulement (danse classique).
A compter de la rentrée scolaire 2011 / 2012 les classes instrumentales, en élémentaire, vont être remplacées par des classes vocales. Les élèves ayant déjà commencés en classes instrumentales termineront leur scolarité dans cette discipline.

Établissements scolaires concernés :
École Sallier du CE1 au CM2 et Collège Mignet de la 6e à la 3e
La rentrée 2012/2013 devrait marquer l'ouverture d'une ou deux classes vocales dans d'autres écoles de la ville.

À ce jour, le Conservatoire accueille plus de 200 élèves en horaires aménagés, et près de 1200 élèves en cursus traditionnel.

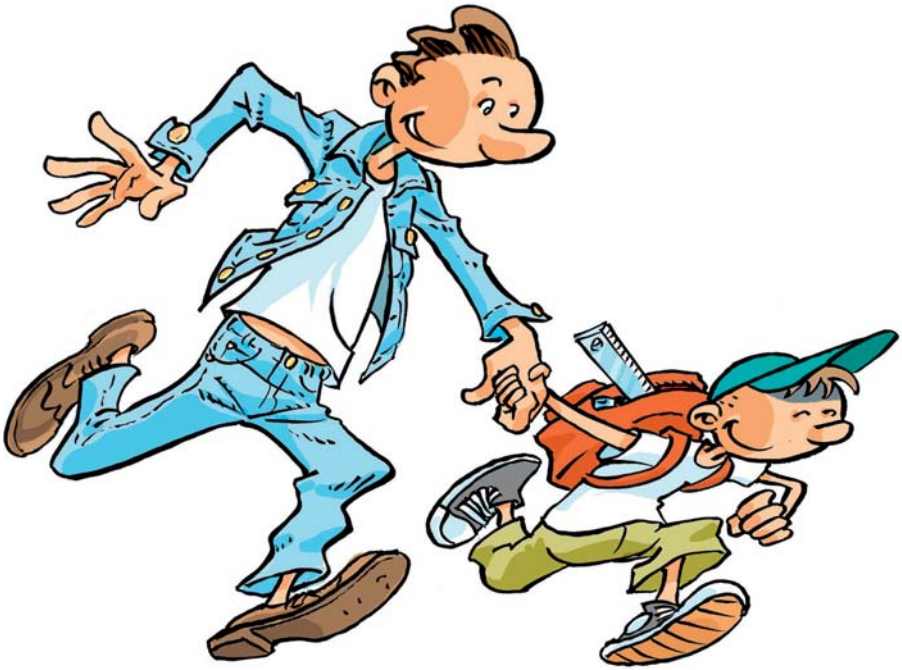

DUMISTES

Le Conservatoire met à disposition des écoles, après accord des enseignants, le soutien de plusieurs intervenants musique rémunérés par la Ville. Objectif: favoriser la connaissance musicale, la découverte des oeuvres et la pratique d'un instrument.

Partenariat avec le Grand Théâtre de Provence et les concerts d'Aix

Il y a eu de très nombreuses réalisations en 2010/2011, mobilisant tous les orchestres et les chorales de l'établissement, mais aussi un grand spectacle de danse, le tout réparti sur les grands lieux de diffusion de la ville : Grand Théâtre de Provence, théâtre du Jeu de Paume, salle du Bois de l'Aune, amphithéâtre de la Verrière, lycée militaire, etc... Ces spectacles ont pu voir le jour grâce à un financement de la Caisse des écoles.

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
3 rue Joseph Cabassol
Tél. 04 88 71 84 20

PREMIERS PAS VERS L'OPÉRA

Avec ce dispositif le Festival sensibilise les élèves à l'art lyrique, aux moyens d'interventions en classes, de visites des ateliers de Venelles mais aussi en les invitant à une pré-générale au moment du festival. La Caisse des écoles participe financièrement au projet « Premiers pas vers l'opéra ».

BALLET PRELJOCAJ

Le Ballet Preljocaj propose aux écoles de la ville une visite du superbe Centre Chorégraphique National, des ateliers de sensibilisation à la danse mais aussi d'assister à une représentation jeune public du Ballet. Bref une véritable initiation permettant de croiser et de multiplier les approches autour de l'art chorégraphique. Cette action a concerné 12 classes en 2009/2010.

MUSEES

Pleinement conscients de leur mission de médiation et de pédagogie, les musées aixois proposent aux scolaires des ateliers, des animations et des conférences autour d'expositions temporaires ou permanentes. Pour ce faire la délégation Éducation-Culture travaille en partenariat avec Michèle JONES, élue déléguée aux Musées.

La Direction des Musées et du Patrimoine coordonne l'ensemble des musées. Une plaquette vient présenter les différentes animations destinées aux établissements scolaires. Un livre d'histoire d'Aix-en-Provence est également remis à chaque enfant âgé de 10 à 12 ans, édité par le Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie Aix-Marseille.

« Depuis plusieurs années la Ville d'Aix a fait le choix de la gratuité totale des musées pour les publics scolaires (Musées Ville et CPA - Musée Granet) »

ATELIER CÉZANNE

Visite de l'atelier suivie d'une animation autour de la construction d'un espace en trois volumes: la sphère, le cône et le cylindre.
9 Avenue Paul Cézanne
Contact: tous les jours de 9h à 12h
Tél. 04 42 21 06 53
infos@atelier-cezanne.com

MUSÉE GRANET

La Communauté du Pays d'Aix, qui gère le musée Granet, présente les collections exceptionnelles et propose des expositions pédagogiques, des parcours-jeu et des ateliers.
Place Saint Jean de Malte
Tél. 04 42 52 88 32
email : resagranet@agglopaysdaix.fr

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Le Muséum propose des ateliers pédagogiques destinés aux scolaires du cours préparatoire au lycée. Au programme environnement, paléontologie, préhistoire et plus généralement regard sur le monde.
6 rue Espariat
Contacter Colette Chassan du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 04 42 27 91 27

ATELIER DU PATRIMOINE

Découverte de l'ornementation et des techniques d'élaboration des décors des édifices classés du centre ville. Sensibilisation à l'évolution urbaine.
19 Rue Gaston de Saporta
Pour les animations, contacter Amandine Delus du lundi au jeudi de 9h à 12h
Tél. 04 42 91 95 92

MUSÉE DES TAPISSERIES

Découverte des tapisseries, des décors et des costumes au travers d'ateliers à partir de la grande section de maternelle jusqu'au lycée : parcours opéra, découverte des animaux et des sens.
28 Place des martyrs de la Résistance
Contact: lundi et mercredi de 9h à 16h30
Tél. 04 42 91 88 75 / 04 42 23 09 91
animationpavillon@mairie-aixenprovence.fr

PAVILLON VENDÔME

Découverte de l'histoire et de l'architecture de cette folie du Grand Siècle au travers d'ateliers, de la grande section de maternelle au lycée, dédiés au baroque, à la technique de la peinture et l'art des jardins.
13 Rue de la Molle
Contact: lundi et mercredi de 9h à 16h30
Tél. 04 42 91 88 75 / 04 42 91 88 7
animationpavillon@mairie-aixenprovence.fr

MUSÉE DU VIEIL AIX

Découverte de l'histoire de la ville et des différentes collections, du collège au lycée.
17 Rue Gaston de Saporta.
Hôtel d'Estienne de Saint Jean
Tél. 04 42 21 43 55
animationpavillon@mairie-aixenprovence.fr

THÉÂTRE

En complément des initiations destinées de manière générale aux écoles, la Ville d'Aix et l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône proposent à différentes classes de participer à des ateliers théâtre. Ces ateliers permettent aux élèves d'assister à un ou plusieurs spectacles, de travailler avec les compagnies, en relation avec les enseignants et leur projet pédagogique.
Cette action associe les différentes compagnies de théâtre aixoises.

ARTS PLASTIQUES

Dans le cadre des activités d'arts plastiques, de nombreux ateliers de pratiques artistiques sont organisés en partenariat avec les partenaires locaux.
La collaboration avec le Festival « **Image de Vie, Image de Ville** » se poursuit, tout comme les actions menées conjointement avec les « **Rencontres du 9e art** ».

« L'ensemble de ces actions culturelles en milieu scolaire a nécessité des propositions budgétaires importantes votées en Caisse des écoles ».

ATELIERS OUVERTS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART

L'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence propose au grand public un cursus post et périscolaire. Il s'agit d'ateliers de pratiques artistiques et de sensibilisation à l'art contemporain s'adressant aux adultes, aux enfants et adolescents. Ils se déroulent sur 32 semaines, hors vacances scolaires, du lundi au vendredi, principalement en fin de journée afin d'être accessibles aux actifs, mais également le mercredi après-midi pour les scolaires.
Pour les enfants et adolescents il s'agit d'un complément au programme scolaire avec une des visées plus expérimentales, autour de techniques variées et de thématiques hors programme Éducation Nationale (arts Plastiques - B.D / illustration).
Inscriptions le jeudi 22 septembre 2011 de 9h à 13h et de 14h30 à 18h.
Documents à fournir : 2 photos d'identité, une photocopie du justificatif de domicile, une photocopie de la pièce d'identité ou du livret de famille pour les mineurs.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
rue Émile Tavan
Tél. 04 42 91 88 70

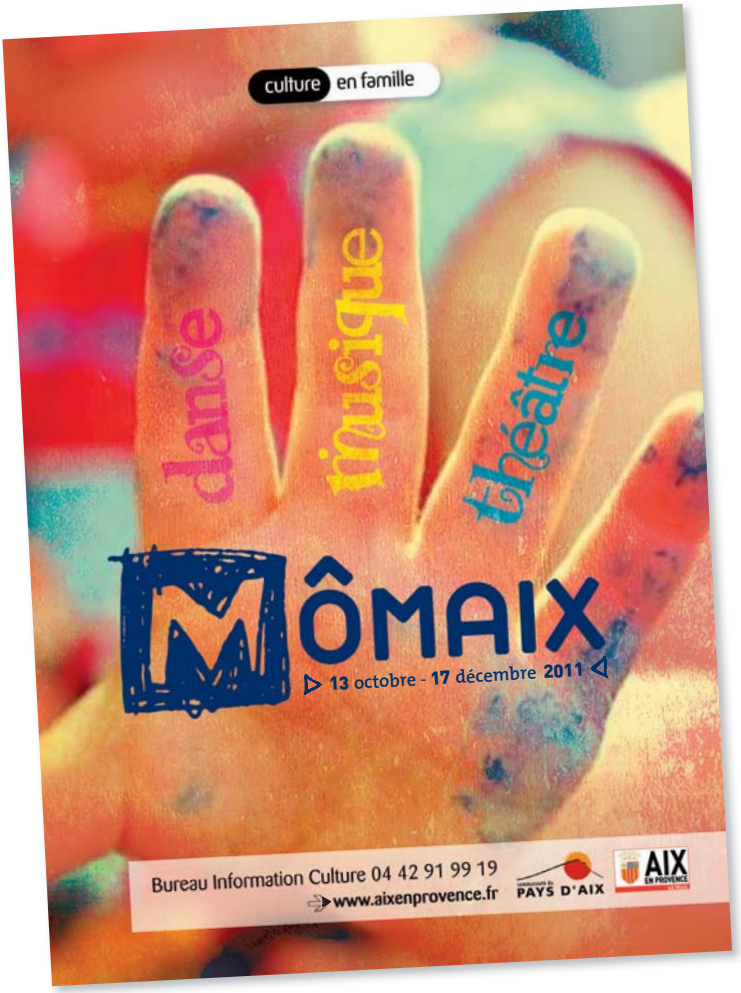
culture en famille
danse
musique
théâtre
MÔMAIX
13 octobre - 17 décembre 2011
Bureau Information Culture 04 42 91 99 19
www.aixenprovence.fr
PAYS D'AIX
AIX EN PROVENCE

C'EST SUD

Manifestation emblématique, elle est l'expression d'un partenariat Ville, Éducation Nationale et opérateurs culturels, qui déploient leur savoir-faire dans la ville tout au long du week-end de Pentecôte depuis 2002. Labellisée depuis 2003
par les ministères de la Culture et de l'Education Nationale, C'est Sud valorise l'ensemble des actions culturelles menées dans les établissements scolaires.
La manifestation associe des compagnies de danse, de théâtre, mais aussi
le Conservatoire, des orchestres de musique, ou encore des structures intervenant sur les arts plastiques, les arts numériques, l'image...
Pour leur faire honneur, la Ville met à disposition des lieux prestigieux tels que la place de l'Hôtel-de-Ville, le Cours Mirabeau, l'Hôtel Boyer Fontcollombe ou la place de l'Archevêché.
En mai 2010, durant trois jours et soirées, pas moins de trente spectacles (arts vivants), des expositions d'artistes et de scolaires, des films, des concerts ou des chorales ont été présentés, attirant 15 000 spectateurs venus en famille.

MOMAIX

Depuis 2006, Mômaix s'est forgé une place de choix dans l'univers culturel aixois. L'événement est le fruit d'une collaboration entre les professionnels du spectacle vivant, toujours plus nombreux, les centres sociaux du territoire et les enseignants.
La quatrième édition se déroule cette année du 13 octobre au 12 décembre. Deux mois pendant lesquels chaque structure participante proposera une programmation dédiée au jeune public et à la famille, avec une politique tarifaire adaptée.
La Ville d'Aix organise également un tirage au sort les 6 octobre et 10 novembre pour faire gagner des places aux familles accompagnées d'un enfant au moins !

Le guide de l'éducation ne vous présente ici qu'un aperçu de l'enseignement artistique et culturel, tant le dispositif aixois est riche. Un document « collector » y a été spécialement consacré en 2010

5/ éducation physique et sportive

Aix-en-Provence a toujours affiché un fort engouement pour le sport. En y consacrant les moyens nécessaires la ville s'attache à mettre en oeuvre véritable politique sportive, ambitieuse, cohérente et s'adressant au plus grand nombre. Elle consiste à:

- Permettre la pratique du sport au plus grand nombre.
- Gérer et entretenir les installations.
- Mettre en place des relations avec les clubs, les soutenir dans leur fonctionnement et dans leur développement.
- Assurer l'encadrement d'activités sportives auprès des scolaires, du public et des jeunes dans les quartiers.

Des bébés au 3e âge, en passant par les handicapés, ce sont près de 100 000 usagers qui profitent chaque année des prestations offertes par la Ville d'Aix.
Ces actions sportives doivent permettre de fidéliser les jeunes aux activités sportives et de favoriser la pratique en club.

LE SPORT POUR LES 6-16 ANS (PASS'SPORT CLUB)

Le Pass'Sport Club entend faire découvrir et pratiquer aux jeunes de 6 à 16 ans une activité physique et sportive. L'enseignement est dispensé par les éducateurs des clubs sportifs partenaires et de la Direction des Sports.
Des prix très modérés (à partir de 50 € l'année) et la proposition d'un grand choix d'activité sur l'ensemble du territoire aixois, sont les moyens choisis pour cette mission. Les aspects initiation et découverte sont privilégiés.
Un guide Pass'Sport Club est à votre disposition à la Direction des Sports.

LES ACTIONS SPORTIVES EN MILEU SCOLAIRE

LE POIVRE

Initié en 2003, le Plan organisant les interventions de la Ville pour les rythmes éducatifs (P.O.I.V.R.E) offre 230 heures d'activité par semaine, dont la moitié est consacrée aux activités sportives. la Caisse des écoles y consacre 250 000 € par an, démontrant l'attachement de la Ville à poursuivre ses efforts.

Grâce au concours d'un grand nombre d'associations sportives et à l'engagement de la mairie d'Aix-en-Provence et de l'Education Nationale, les élèves des écoles primaires aixoises publiques et privées se voient offrir l'opportunité de découvrir des activités rarement enseignées en milieu scolaire.
Ces activités se déroulent de manière générale dans les locaux de l'école avant ou après le temps de restauration entre 11h30 et 13h30.

LES ATELIERS SPORTIFS DES ENFANTS ENCADRÉS PAR LES ÉDUCATEURS SPORTIFS MUNICIPAUX

Certaines écoles primaires bénéficient d'ateliers sportifs encadrés directement par des éducateurs sportifs de la ville. Ces ateliers se déroulent sur le temps du midi, de 11h30 à 13h30. Les inscriptions sont gratuites et réalisées en partenariat avec le Directeur de l'établissement concerné.

LES INTERVENTIONS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Des éducateurs sportifs de la Ville apportent leur compétence aux professeurs des écoles des classes de primaire aixoises.

AIX BOX « LA BOITE LOISIRS DE L'ETE »

En 2010, la Ville d'Aix-en-Provence (ses Directions de la Jeunesse et des Sport, accompagnées par le Conseil Municipal des Adolescents) mettait en place « Aix Box » pour les 9-17 ans. Ce nouveau dispositif de loisirs innovant répond à la fois aux attentes des jeunes aixois et aux problématiques quotidiennes des parents durant l'été (déplacements, préparations des repas...).
Le succès rencontré en 2010 avec plus de 700 jeunes participants et un taux de satisfaction des parents de 98 % ont encouragé la municipalité à reconduire l'opération cet été, avec à la clef encore une formidable réussite.

Le principe est simple, il suffit de choisir sa « box » pour accéder à un panel d'activités se déroulant sur une période d'une semaine. Quatre thèmes sont proposés: loisirs, découverte, nature et sensation. Les tarifs, repas compris, sont restés inchangés en 2011: 80 € la semaine, ou 65€ pour les bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS).

Toutes les informations en matière de sports peuvent être consultées sur le site de la Ville, rubrique Sports
www.aixenprovence.fr

6/ Autres activités

Au delà des activités artistiques, culturelles et sportives, l'enseignement scolaire entend sensibiliser les élèves à un ensemble de problématiques. Elles peuvent être environnementales d'abord, leur montrant combien ce monde qu'ils auront bientôt entre leurs mains est fragile. Elles peuvent être linguistiques aussi, et éveiller chez eux la curiosité pour d'autres cultures, d'autres régions. C'est ainsi qu'ils deviendront des citoyens tolérants.
Les problématiques peuvent enfin être plus pragmatiques, s'attachant à sensibiliser à la sécurité routière, qui reste une préoccupation majeurs, ou à développer leur appétence pour l'outil informatique, indispensable de nos jours.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le «Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix» (CPIE) vise à « proposer un cadre en pleine nature pour une découverte de l'environnement ». Voilà l'objectif premier de cette Base Nature, équipement pédagogique situé au Domaine du Grand Saint-Jean à Puyricard. Centre d'accueil à la journée, la Base Nature propose des activités d'éducation à l'environnement pour les élèves aixois, de la maternelle au CM2.

Le dispositif pédagogique offre une large palette de thèmes liés à l'environnement naturel (flore, eau et rivière, forêt...) et urbain (déchets, bruits, énergies, air...). Des ateliers thématiques « sur mesure » peuvent être préparés avec un éducateur environnement : lecture de paysages, découverte du patrimoine, le transports, le bruit, l'air...
Un centre de ressources est à la disposition des enseignants pour préparer la venue de la classe ou faire les recherches sur un sujet précis. Les enseignants bénéficient également de l'expérience de l'équipe permanente de l'Atelier de l'Environnement et des associations partenaires en matière d'éducation à l'environnement.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
Tél. 04 42 28 25 07 / fax: 04 42 92 36 86 /
www.cpie-paysdaix.com

LANGUES VIVANTES EN ÉLÉMENTAIRE

L'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire est issu d'une décision ministérielle de mars 1989, et s'appuie sur une association étroite entre l'Éducation Nationale et les collectivités locales, ces dernières prenant en charge la fourniture de matériels pédagogiques.
L'enseignement du provençal est par ailleurs pris en charge par la mairie afin de sensibiliser les

enfants à la culture régionale. Cet enseignement est dispensé dans les écoles élémentaires suivantes : Platanes, Célony.

LES CLASSES DÉCOUVERTES

Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) proposent, aux écoles de la ville, l'organisation des classes transplantées. Ces classes sont organisées dans le temps scolaire et en dehors d'Aix-en-Provence pour une durée variable. Elles sont subventionnées en fonction de l'élaboration d'un projet pédagogique valorisant.

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

C'est une priorité, tant les jeunes restent les premiers touchés par les accidents routiers. Dans le cadre des programmes de l'Education Nationale pour la sécurité routière, la Ville d'Aix-en-Provence propose l'animation, par la police municipale et ses formateurs agréés, d'un atelier pédagogique en partenariat avec l'Education Nationale et la prévention routière des Bouches-du-Rhône.

La Communauté du Pays d'Aix organise également à l'année des opérations de sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun, en direction des élèves de CM1/CM2 qui seront amenés à utiliser ce mode de transport lors de leur passage au collège. Il s'agit d'aborder les comportements et attitudes à adopter au quotidien, en matières de sécurité dans les cars, autour des cars, et aux arrêts, mais aussi d'incivilités. Une opération pédagogique nommée « Théâtre citoyen » est mise en œuvre chaque année au moyen d'une pièce itinérante. 1800 élèves y ont participé en 2009 et 2010.
Citons aussi le travail de l'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix qui, aidé par ses partenaires financiers ou opérationnels dont la Ville d'Aix et la CPA, s'investit dans l'organisation d'animations sur la sécurité routière, et notamment la « Semaine de la sécurité routière », opération étendue à tout le territoire de la communauté depuis 2004.

INFORMATIQUE

- Le B2I

Le brevet informatique / Internet (B2I) est un diplôme permettant aux élèves de CM2 de valider leurs connaissances en informatique et en initiation à Internet. Pour l'obtention de ce brevet chaque classe de CM2 est dotée d'un ordinateur relié à Internet.

Un plan général de dotation d'équipement informatique a été mis en place pour équiper les autres classes:

- Années scolaires 2003/2006 : dotation des classes CM1 / CE2 et CLIS. Dotation des classes CE1 / CP. Dotation des classes Grandes Sections
- Année scolaire 2006/2007 : dotation des classes CM2 / CM1.
- Année scolaire 2007/2008 : répartition par circonscription à raison de 4 postes supplémentaires par école élémentaire.
- Année scolaire 2008/2009 : répartition par circonscription à raison de 2 postes supplémentaires par école élémentaire.
- Année scolaire 2009/2010 : répartition par circonscription en fonction des besoins des écoles élémentaires.
- Année scolaire 2010/2011 : répartition par circonscription en fonction des besoins des écoles élémentaires

7/ temps périscolaire

Comme chaque année trois temps « périscolaires » sont sous la responsabilité de la Ville dans la journée: le matin de 7h30 à 8h20, l'interclasse de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 17h45. Elle assure une coordination des différentes activités (garderie, études, ateliers, activités interclasses, POIVRE).

Ces activités s'adressent aux élèves du 1er degré conformément aux obligations communales. Elles répondent aux besoins d'activités des enfants durant le temps d'interclasse. Elles garantissent aussi la qualification des intervenants et la compétence des structures porteuses, en relation avec les directeurs d'écoles volontaires.
La Direction des Affaires Scolaires assure la coordination du dispositif, en relation avec les directions d'écoles, les associations des parents d'élèves, les structures associatives intervenantes et les directions municipales (sport, culture, jeunesse, politique de la ville).

ÉCOLES MATERNELLES

GARDERIE DU MATIN

La garderie du matin est assurée dans toutes les écoles de la ville de 7h30 à 8h20 avec un accueil en continu de 7h30 à 8h10. Elle est payante à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 conformément aux nouvelles dispositions inscrites dans le C.E.J (Contrat Enfance Jeunesse), qui font obligations à la Ville de recouvrir un droit d'inscription pour les garderies périscolaires.
Les enfants sont encadrés et surveillés par le personnel municipal. Ce service est mis en place dès le lendemain de la rentrée.

GARDERIE DU SOIR

La garderie du soir est assurée de 16h30 à 17h45. Elle est payante et mise en place dans toutes les écoles maternelles de la ville. Les enfants sont encadrés et surveillés par du personnel municipal.
Ce service est mis en place dès le 1er jour de la rentrée.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

GARDERIE DU MATIN

Payante, elle est assurée de 7h30 à 8h20 avec un accueil en continu de 7h30 à 8h10. Elle est surveillée soit par les enseignants, soit par des étudiants. Elle est mise en place dans toutes les écoles de la ville. Ce service est mis en place dès le lendemain de la rentrée.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Info : ouverte à la demande des directeurs, elle fonctionne dans toutes les écoles élémentaires. Elle est gratuite. Son objectif est de favoriser la réussite scolaire des élèves et d'assurer l'encadrement des enfants jusqu'à 17h45 par du personnel enseignant ou des étudiants. Ce service est mis en place dès le 1er jour de la rentrée.

ATELIERS

Ils sont organisés pendant les temps d'interclasse, de 11h30 à 13h30. Ils sont animés soit par un enseignant, soit par un intervenant qualifié.
Une aide personnalisée est aussi dispensée par les enseignants pour les enfants en difficulté pendant le temps méridien ou après la classe selon l'organisation de l'école.

ACTIVITÉS POIVRE

Initié en 2003, le Plan organisant les interventions de la Ville pour les rythmes éducatifs (P.O.I.V.R.E) offre 230 heures d'activité par semaine, réparties égalitairement entre des activités artistiques et sportives. Élaboré avec des partenaires extérieurs il permet aux enfants d'accéder à des activités, d'en découvrir de nouvelles et peut être leur donner l'envie de prolonger l'activité pratiquée, au sein d'un club sportif ou d'une structure culturelle en dehors de l'école. Le coût pour la Caisse des écoles est de 250 000 euros par an.
Les activités Poivre se déroulent uniquement durant le temps de restauration. Elles sont assurées par des intervenants qualifiés et agréés. Leur mise en oeuvre est définie par un projet écrit validé par un comité de pilotage où les fédérations des parents d'élèves sont présentes.

GARDERIES PAYANTES

A compter de de la rentrée scolaire 2011/2012 les garderies sont payantes, conformément aux nouvelles dispositions inscrites dans le C.E.J (Contrat Enfance Jeunesse), qui font obligations à la Ville de recouvrir un droit d'inscription pour les garderies périscolaires. Le paiement s'effectue sur la base d'un forfait, dont le coût reste mesuré si on le ramène au nombre de jours:

- 50 € par année scolaire en maternelle pour 1 enfant inscrit à la garderie du matin et ou du soir, soit 0,35 €/jour.
- 30 € en élémentaire pour 1 enfant inscrit à la garderie du matin, soit 0,21 €/jour.

DISPOSITIF COUP DE POUCE CLÉ

Ce dispositif vise à accompagner les enfants de cours préparatoire repérés par les enseignants comme fragiles dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, en associant les familles dans la prise en charge de la scolarité de leur enfant.
Ce dispositif a été mis en place pour la première fois à Aix durant l'année scolaire 2009/2010. Durant l'année scolaire 2010/2011 10 écoles élémentaires en ont bénéficié. Il est le fruit du partenariat entre l'Education Nationale, l'Association pour favoriser l'Égalité des chances à l'école (APFEE) et la Ville d'Aix-en-Provence. Il est mis en place après les vacances de la Toussaint dans certaines écoles élémentaires sur les territoires prioritaires du CUCS.

MODALITÉ D'INSCRIPTIONS

SERVICES DE GARDERIE ET D'ÉTUDE

Les inscriptions se font au moyen de bulletins d'inscription réservés exclusivement à cet effet et mis à la disposition des familles dans les écoles et à la Direction des Affaires Scolaires. Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville. Les jours d'inscriptions devront être déterminés par les parents au moment de l'inscription. Tout élève devra être assuré. Un règlement fixant les modalités de fonctionnement devra être signé par les parents.

ACTIVITÉS (ATELIERS – POIVRE)

Les activités seront mises en place le 3 octobre 2011 pour les enfants inscrits à la cantine. L'inscription aux activités est obligatoire auprès de la direction de l'école.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'accompagnement à la scolarité contribue, aux côtés de l'école, à la réussite scolaire des enfants. Elle participe à l'égalité des chances. Cette action, soutenue par la Ville et dispensée par de nombreuses associations aixoises, vise principalement à accompagner les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants.

ASSOCIATION SOCIO-ÉDUCATIVE ALPHONSE DAUDET
Avenue de Beauregard
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 21 15 33**
asead@free.fr

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LE CALENDAL
5 boulevard Schweitzer
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 50 42 67**
asc.lecalendall@hotmail.fr

ANTENNE DES MILLES MAISON DES ASSOCIATIONS
29 avenue Chaudon BP 17
13290 Les Milles
Tél. **04 42 39 21 56**

CROIX ROUGE COMITÉ D'AIX-EN-PROVENCE
Cours des Arts et Métiers
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 26 25 11**
Fax **04 42 27 22 80**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE PUYRICARD
Place des Combattants
13540 Puyricard
Tél. **04 42 92 13 89**

CENTRE SOCIAL LA PROVENCE
Avenue Maréchal Juin
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 59 19 73/04 42 59 55 21**
cslaprovence@aliceadsl.fr

SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE
2 avenue du Général Leclerc
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 64 20 20** / Fax **04 42 20 19 56**

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS
1, rue des Vignes Cité Corsy
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 64 44 41** / Fax **04 42 64 03 63**

A.T.M.F. (Association des travailleurs maghrébins en France)
Le Pollux bat 1
1 rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
Tél. **09 52 70 09 82**
atmfaix@hotmail.com

A.D.I.S.
Centre social Les Amandiers BP 515
13091 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél. **04 42 20 83 20** / Fax **04 42 95 23 9**5 /
adis.cebtresocial@wanadoo.fr

ASSOCIATION JABIR
Le Patio place Victor Schoechler BP 228
13607 Aix-en-Provence
Tél./ Fax **04 42 59 39 47/06 89 33 03 71**
jabir2wanadoo.fr

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
JEAN PAUL COSTE
217 avenue Jean Paul Coste
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 27 32 96**
Antenne des Milles
Parking de l'école Colline du Serre A.
Frédéric Mistral 13290 Les Milles
Tél. **04 42 39 21 56**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
LA GRANDE BASTIDE
Avenue du Square quartier Val Saint
André 13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 26 34 46**
cscgrandebastide@wanadoo.fr

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
MARIE-LOUISE DAVIN
Place des Combattants
13540 Puyricard
Tél. **04 42 92 13 89** / Fax **04 42 28 05 48** /
centre-socio-culturel-ml-davin@wana-
doo.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les centres de loisirs sans hébergement sont gérés par des centres sociaux de proximité ou par des associations. La Ville d'Aix-en-Provence, en relation avec l'Education Nationale, leur met à disposition des locaux dans les différentes écoles de la ville. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes Aixois peuvent être accueillis en centre de loisirs.
Les centres de loisirs, selon les structures, sont ouverts aux enfants et jeunes de 3 à 17 ans.

ASSOCIATION SOCIO-ÉDUCATIVE ALPHONSE DAUDET
2 avenue de Beauregard
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 21 15 33** / Fax **04 42 96 95 50**
direction@asead.fr

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LE CALENDAL
5 boulevard Schweitzer
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 20 77 88** / Fax **04 42 92 10 39**
asc.lecalendal@hotmail.fr

CENTRE SOCIAL LA PROVENCE
Avenue Maréchal Juin
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 59 19 73/04 42 59 55 21**
cslaprovence@aliceadsl.fr

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS
1, rue des Vignes Cité Corsy
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 64 44 4**1 / Fax **04 42 64 03 63**
centrealbertcamus@hotmail.fr

A.T.M.F. (Association des travailleurs maghrébins en France)
Le Pollux bat 1, 1 rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
Tél. **09 52 70 09 8**2
atmfaix@hotmail.com

ASSOCIATION JABIR
Le Patio place Victor Schoechler BP 228
13607 Aix-en-Provence
Tél./ Fax **04 42 59 39 47/06 89 33 03 71** /
jabir2@wanadoo.fr

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JEAN PAUL COSTE
217 avenue Jean Paul Coste
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 27 32 96** / Fax **04 42 39 21 56**
sgarosojpcoste@hotmail.fr

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA GRANDE BASTIDE
Avenue du Square quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 26 34 46** / Fax **04 42 26 84 05** /
cscgrandebastide@wanadoo.fr

CENTRE AÉRÉ COUTHERON
13540 Puyricard
Tél. **04 42 92 10 39**

CENTRE AÉRÉ LA MOLIÈRE
Route de Galice 13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 20 11 62**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES AMANDIERS
Allée des amandiers B.P.515
13091 Aix-en-Provence cedex2
Tél. **04 42 20 83 20**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AIX-NORD
48 avenue Paul Cézanne
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 96 10 81** / Fax **04 42 63 15 22** /
csc-aix-nord@wanadoo.fr

LES PETITS CHAPERONS ROUGES
810 chemin Saint-Jean-de-Malte
13090 - Aix-en-Provence
Tél. **04 42 95 17 95**

ASSOCIATION JEUNESSE LUYNOISE SPORTS ET LOISIRS
60 RN 13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 24 15 28/ 06 16 42 13 38**
planet.jeunes@wanadoo.fr

COOPÉRATIVE SCOLAIRE HENRI WALLON
École Henri Wallon 2 rue Hugo Ely
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 91 89 10**

ALSH DES MILLES ET DE LA DURANNE
Centre social et culturel Jean-Paul Coste
Tél. **04 42 27 32 96**
Antenne des Milles : Tél. **04 42 39 21 56**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARIE-LOUISE DAVIN
Place des Combattants
13540 Puyricard
Tél. **04 42 92 13 89** / Fax **04 42 28 05 48** /
centre-socio-culturel-ml-davin@wanadoo.fr

MAISON DE QUARTIER MARESCHALE
27 avenue de Tubingen
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 59 19 71**
lamareschale@wanadoo.fr

8/ protection de l'enfance

SERVICES D'ACTION SOCIALE OU MÉDICO SOCIALE

ALLO ENFANCE MALTRAITÉE

Tél. : n° vert national 119
n° vert Bouches-du-Rhône 0 800 05 10 13

MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé. Service social polyvalent de secteur. Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Aide Sociale à l'Enfance et la Famille (ASE).

- Aix Nord - 3, avenue Paul Cézanne
  Tél. **04 42 23 30 10**
- Aix Sud - Rue Calmette et Guérin
  Tél. **04 42 64 42 42**

ANTENNE AIXOISE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Éducateurs pour les jeunes en difficulté (11-21 ans). Principe de la libre adhésion du jeune

- ADDAP 13 - 7, rue du Chemin de Fer
  Tél. **04 42 20 27 85**

SANTÉ SCOLAIRE

Médecins et infirmières scolaires dans tous les établissements scolaires (hors maternelles).

- Centre médico scolaire de la Violette
  1, av. Paul Cézanne - Tél. **04 88 71 84 04**

- CENTRES MÉDICO PSYCHOLOGIQUES

- CMP Enfants Vaudoyer - Bât Lou Grillé - 8, rue J.L Vaudoyer - Tél. **04 42 64 26 84**
- CMP Enfants Les Prairies - 16, avenue Gaston Berger - Tél. **04 42 27 03 85**
- CMP enfants Paul Cézanne
  53, bd Carnot - Tél. **04 42 91 41 99**
- CMP Adolescents La Torse (12 ans et +)
  36, av. des Écoles Militaires -
  Tél. **04 42 21 53 19**

SERVICES D'ACCÈS AU DROIT ET D'AIDE AUX VICTIMES

Dans le cas d'extrême gravité, d'urgence et de danger avéré, un cas de forte présomption d'abus sexuels ou de mauvais traitements physiques, vous pouvez saisir directement le Procureur de la République, représenté par le Substitut des mineurs au Tribunal de Grande Instance.
Tél. **04 42 33 84 06** - **04 42 33 83 81**

JUSTICE DES MINEURS

Mission de protection des enfants et jeunes en danger, assistance éducative des parents (AEMO). Jugements des mineurs auteurs d'infractions pénales.

- Tribunal de Grande Instance Juge pour enfants - 40, bd Carnot - 13100 Aix-en-Provence - Tél. **04 42 33 83 74**
- Service d'Accueil et traitement direct (STD) - Tél. **04 42 33 83 90**
- Service Éducatif - Tél. **04 42 33 83 81**

AVOCATS DE L'ENFANT

Défense et conseil des mineurs, assistance juridique et représentation du mineur tout au long de la procédure judiciaire.

- Maison de l'Avocat - rue Rifle-Rafle - Tél. **04 42 21 72 35**

DÉFENSEUR DES ENFANTS

Nommé par le gouvernement, chargé de résoudre les réclamations écrites des enfants mineurs, de leurs parents ou représentants légaux, ainsi que les réclamations des associations de défense du droit des enfants.
104, bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS
Tél. **01 53 63 58 51** - n° vert Bouches du Rhône **0 800 05 10 13**

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Information juridique, orientation pour l'accès au droit et l'aide aux victimes.
MJD - 2, rue Raoul Follereau Bt I2
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 20 90 32**

POLICE NATIONALE / GENDARMERIE

Dépôt de plainte, protection physique.
Commissariat central - Av. de l'Europe -
Tél. **04 42 93 97 00**
Gendarmerie Nationale (habitants hors Aix) 28, av. Malacrida
Tél. 04 42 26 31 96

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES

(APERS)
Espace Frédéric Mistra
18, av. Laurent Vibert
13090 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 52 29 00**

ASSOCIATION LE CRI DE L'ENFANT

Espace Bellegarde
37, bd Aristide Briand
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 23 23 23**

ASSOCIATION L'ENFANT DEMAIN

1 rue Emile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. **04 42 27 56 36**

ASSOCIATION RÉSADOS

Secteur de Pédo-psychiatrie – Hôpital Montperrin - Tél. **04 42 16 18 71**

calendrier des vacances scolaires

RENTRÉE des personnels enseignants
vendredi 2 septembre 2011

RENTRÉE des élèves
lundi 5 septembre 2011

Vacances de TOUSSAINT
du samedi 22 octobre
au jeudi 3 novembre 2011

Vacances de NOËL
du samedi 17 décembre 2011
au mardi 3 janvier 2012

Vacances D'HIVER
du samedi 25 février
au lundi 12 mars 2012

Vacances de PRINTEMPS
du samedi 21 avril
au lundi 7 mai 2012

FIN DE L'ANNÉE pour les écoles
jeudi 5 juillet 2012

Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours, le matin des jours indiqués. Le lundi de la pentecôte est férié pour les enfants.

9/ Annuaire

Association départementale des PEP
5, bd Schweitzer - Tél. 04.42.52.72.00

Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
8, rue du litera - Tél. 04.42.21.64.31

Association de la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE)
32 C, av. St Jérôme - 13100 Aix-en-Provence Tél. 04.42.93.34.36

L'atelier de l'environnement Domaine du Grand Saint Jean
13540 PUYRICARD - Tél. 04.42.28.20.99

Association DDEN
Inspection Aix Ouest - Rue des Nations - www.delenaix.fr - Tél. 06.85.30.20.25

Bibliothèque Méjanes (Service municipal)
Cité du livre - 8-10, rue des allumettes
Tél. 04.42.25.24.45

Bureau Information Culture (BIC)
(Service municipal)
19, rue Gaston de Saporta – Hôtel Châteaurenard - Tél. 04.42.91.99.19

Bureau Information Jeunesse (BIJ)
(Service municipal)
37 bis, bd Aristide Briand - Tél. 04.42.91.98.00

Centre Communal d'Action Social (CCAS)
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve - Tél. 04.42.17.99.99

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
3, rue de Cuques - Tél. 04.42.26.35.63

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
135, chemin Roger Martin Tél. 08.21.01.99.13

Crèches municipales
Les Petits Chaperons Rouges (société délégataire pour la gestion des établissements municipaux de la petite enfance).
Adresse : 810, chemin Saint-Jean-de-Malte - 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.95.17.95

C.R.O.U.S.
2 bis, avenue Maréchal Leclerc
Tél. 04.42.29.60.88

CONSERVATOIRE Darius Milhaud
(Service municipal)
3, rue Joseph Cabasso
Tél. 04.88.71.84.20

Direction Générale « Éducation Culture Politique de la Ville » (service municipal)
19, rue Lisse Saint Louis
Tél. 04.42.91.90.70

Direction de la Culture (service municipal)
Hôtel Chateaurenard - Tél. 04.42.25.95.82

Direction des Affaires Scolaires
(service municipal)
19, rue Lisse St Louis - Tél. 04.42.91.95.61

Direction de la Gestion du Personnel
(service municipal)
19, rue Lisse St Louis - Tél. 04.42.91.90.09

Direction de la Restauration Municipale
(service municipal)
Cuisine Centrale - Tél. 04.42.91.95.41

Direction de la Politique de la Ville
(service municipal)
Le Ligourès - Place Romée de Villeneuve
13090 - Tél. 04.42.91.89.10

Direction des Sports (service municipal)
Complexe sportif du Val de l'Arc - Chemin des Infirmeries - Tél. 04.42.91.88.50

Direction des Actions Sociales et de la Solidarité départementale (DISS)
L'Atrium Bât A 4 - avenue Marcel Pagnol
13098 Aix-en-Provence

Direction de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des droits de la femme
(service municipal)
Bd Aristide Briand - 13100 Aix-en-Provence Tél. 04 42 91 98 09

Inspections Aixoises de l'Education Nationale
- Circonscription d'Aix Ouest Mme Auger
  Tél. 04.42.23.39.80
- Circonscription d'Aix Est M. Auger
  Tél. 04.42.23.32.17
- Circonscription d'Aix Sud Mme
  Le Borgne de Kaouël
  Tél. 04.42.27.40.53

Inspection d'Académie Aix-Marseille
Bd Charles Nédelec - 13231 Marseille cedex Tél. 04.91.99.66.66

Mairie centrale d'Aix-en-Provence
Place de l'Hôtel de Ville - Tél. 04.42.25.95.95

Maison des Associations
1, rue Emile Tavan - Tél. 04.42.26.58.02

Maison des Jeunes et de la Culture
Mjc Prévert - Tél. 04.42.26.36.50
Mjc Charpin - Tél. 04.42.54.71.70

L'Oasis
Espace de jeux et activités pour enfants et parents
L'Atrium - Bât. A - 4, avenue Marcel Pagnol Tél. 04.42.95.17.59

Piscines Municipales :
- Quartier Sud (Les Milles) Tél. 04.42.24.35.07
- Plein Ciel (Jas de Bouffan) Tél. 04.42.20.00.78
- Yves Blanc (Carcassonne) Tél. 04.42.21.44.37

Rectorat de l'Académie d'Aix/Marseille
1, place Lucien Paye
13231 Aix-en-Provence Tél. 04.42.91.71.86

ASLYA (association)
Avenue de Tubingen
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 59 19 71

Association Coridys : Orientation, information, accompagnement dans le cadre des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dysgraphie...).
7 avenue Marcel Pagnol
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 95 17 95

Association Dys l'Aixscol : Orientation, information dans le cadre des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dysgraphie...).
Résidence les Prairies Bat. H - Avenue St Joseph - 13290 Les Milles Tél. 04 42 39 25 08

Association Résonances
22, rue Horloge - 13860 Peyrolles - Tél. 04 42 67 14 17

Association couples et familles
1, rue Emile Tavan -
13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 27 55 61

Centre associatif familles en crise
6, allée d'Estienne d'Orves
13090 Aix-en-Provence

École des parents (association)
Avenue Albert Baudoin Encagnane -
13090 Aix-en-Provence

J'AI ICI UN PETIT RÉSUMÉ ...

Autres établissements scolaires

COLLÈGES PUBLICS	ADRESSE	TEL.
CHATEAU DOUBLE	Avenue A. Fleming	04.42.20.19.87
MIGNET	41, rue Cardinale	04.42.93.63.00
CAMPRA	Rue Pierre et Marie Curie	04.42.21.72.21
SAINT EUTROPE	Chemin Saint-Donat	04.42.23.80.10
ARC DE MEYRAN	Chemin de la Cible	04.42.27.73.89
PRECHEURS	30, place des Prêcheurs	04.42.21.70.60
ROCHER DU DRAGON	Avenue H. Pontier	04.42.21.16.86
JAS DE BOUFFAN	Avenue Saint-John Perse	04.42.20.12.75
COLLÈGES PRIVÉS	**ADRESSE**	**TEL.**
LA NATIVITE	8, cours Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
LE SACRE COEUR	29, cours des Arts et Métiers	04.42.38.03.74
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SAINT JOSEPH	16, cours Saint-Louis	04.42.23.02.19
LA CHESNERAIE	Puyricard	04.42.92.11.55
LYC ÉES PUBLICS	**ADRESSE**	**TEL.**
CEZANNE	Avenue Fontenaille	04.42.17.14.00
ZOLA	Avenue Arc de Meyran	04.42.26.64.30
VAUVENARGUES	60, boulevard Carnot	04.42.17.40.40
LYCEE MILITAIRE	13, boulevard des Poilus	04.42.23.89.99
INTERNATIONAL DE LUYNES G. DUBY	200, rue Georges Duby - Luynes	04.42.60.86.00
GAMBETTA	100 bis, boulevard Gambetta	04.42.93.28.28
LYC ÉES PRIVÉS	**ADRESSE**	**TEL.**
LA NATIVITE	8, rue Andréani - La Beauvalle	04.42.93.45.70
STE CATHERINE DE SIENNE	20, rue Mignet	04.42.23.48.98
SACRE COEUR	29, rue Manuel	04.42.38.41.32
LYCEE PROFESSIONNEL CELONY	4 bis, avenue de Lattre de Tassigny	04.42.23.59.65
LYCEE TECHNIQUE ST ELOI	9, avenue Jules Isaac	04.42.23.44.99
SAINTE MARIE	2, rue de Jouques	04.42.23.11.12
CLOVIS HUGUES	1, rue Fernand Dol	04.42.38.51.96
CFA	**ADRESSE**	**TEL.**
CFA SAINTE VICTOIRE	7, rue du Château de l'Horloge	04.42.29.61.11
CFA DU BTP	205, rue Albert Einstein	04.42.60.74.74

© 08/2011 - conception www.piquetdesign.com - illustrations: Eric Cartier

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
19 rue Lisse Saint-Louis - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Fax 04 42 91 91 07 - www.aixenprovence.fr